



PRÉFET DE LA MAYENNE

**RECUEIL DE DOCUMENTATION GÉNÉRALE  
ET DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PRÉFECTURE**

-----

**03 NOVEMBRE 2015**

**Arrêté n° 2015-C-117 du 03 novembre 2015**

portant subdélégation de signature de M. Gilles Fièvre,  
directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,  
aux agents placés sous son autorité

**Direction départementale  
de la cohésion sociale  
et de la protection des populations  
Secrétariat général**

**Arrêté n° 2015-C-117 du 03 novembre 2015  
portant subdélégation de signature de M. Gilles Fièvre,  
directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,  
aux agents placés sous son autorité**

**Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> janvier 2010 nommant M. Gilles Fièvre, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014358-0001 du préfet de la Mayenne en date du 23 décembre 2014 portant délégation de signature à M. Gilles Fièvre, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2014358-0001 du 23 décembre 2014 susvisé, délégation est donnée aux agents en poste à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne pour signer dans le cadre de leurs attributions, les actes administratifs mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral précité :

- Ensemble des domaines concernés par l'arrêté susvisé :
  - Mme Laurence DEFLESSELLE, directrice adjointe, coordonnatrice du pôle protection des populations,
- administration générale (personnel et gestion des moyens du service) :
  - Mme Marie-Thérèse BOIVENT, Secrétaire Générale,
- administration générale (comité médical) :
  - Mme Marie-Thérèse BOIVENT, Secrétaire Générale,
  - Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
  - M. Gaël BEDOUIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle pour tous les courriers relatifs au comité médical,
- administration générale (commissions de réforme) :
  - Mme Marie-Thérèse BOIVENT, Secrétaire Générale,
  - Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
  - M. Gaël BEDOUIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle pour tous les courriers relatifs aux commissions de réforme,
- actions sociales (tutelle des pupilles de l'Etat, aides et actions sociales, établissements et services sociaux et médico-sociaux) :

- Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
- Mme Chantal BLOT-POLICE, chef du service hébergement, accès au logement,
- Mme Catherine DURAND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour tout document relatif aux commissions partenariales d'orientation du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO),
- actions sociales (droit des femmes) :
  - Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
  - Mme Stéphane LAURE, chargée de mission droit des femmes,
- fonctions sociales du logement :
  - Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
  - Mme Chantal BLOT-POLICE, chef du service hébergement, accès au logement,
- commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) :
  - Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
  - Mme Chantal BLOT-POLICE, chef du service hébergement, accès au logement,
- commission départementale du logement accompagné pour l'insertion :
  - Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
  - Mme Chantal BLOT-POLICE, chef du service hébergement, accès au logement,
- jeunesse, sports et vie associative :
  - Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
  - M. Daniel DEMIMUID, chef du service jeunesse, éducation populaire et sport,
- alimentation (sécurité sanitaire des aliments, santé animale, alimentation animale, élimination des cadavres, des déchets et des sous-produits, bien-être et protection des animaux, fabrication, distribution et utilisation du médicament vétérinaire, contrôle des échanges intra-communautaires, contrôle de l'exercice du mandat sanitaire et de la profession vétérinaire, protection des végétaux) :
  - Mme Anne-Laure GRUNWALD, chef du service santé et protection des animaux,
  - Mme Marie-Christine EUSTACHE, chef du service qualité et sécurité de l'alimentation,
  - Mme Isabelle SCIMIA, adjointe au chef du service santé et protection des animaux,
  - M. Vincent HERAU, adjoint au chef du service qualité et sécurité de l'alimentation,
- concurrence, consommation et répression des fraudes :
  - M. Gérard PERRET, chef du service protection économique du consommateur et qualité et sécurité des produits et des services,
- environnement (protection de la faune sauvage captive, inspection d'installations classées pour la protection de l'environnement exerçant des activités agricoles et agro-alimentaires, gestion administrative des installations classées pour la protection de l'environnement) :
  - Mme Anne-Laure GRUNWALD, chef du service santé et protection des animaux,
  - Mme Christine BREMOND, chef de l'unité protection de l'environnement,
- transport et abattage des animaux, notamment l'abattage d'urgence pour abrégé la souffrance d'animaux :
  - M. Philippe MORIN et M. Giorgio OLIVA, vétérinaires responsables du secteur d'Évron,
  - Mme Nadia IHADADENE, Mme Ann VANDENBERGHE et M. François IMBERT, vétérinaires responsables du secteur de Laval,
  - Mme Fabienne WERY et Mme Solène DELORME, vétérinaires inspecteurs responsables du secteur de Craon.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du titulaire d'une délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, cette délégation de signature sera exercée :

- Pour Mme Marie-Thérèse BOIVENT : par Mme Denise DAGUER, adjointe à la Secrétaire Générale.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à la coordonnatrice du pôle cohésion sociale, à chaque chef de service, à chaque adjoint du chef de service et à chaque responsable dont les noms sont mentionnés ci-après, pour signer pour ce qui concerne les agents placés sous leur autorité hiérarchique les autorisations de congés annuels, les autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical et les récupérations liées aux horaires variables :

- Mme Marie-Thérèse BOIVENT, Secrétaire Générale (SG),
- Mme Sophie PASQUET, coordonnatrice du pôle cohésion sociale,
- M. Gérard PERRET, chef du service protection économique du consommateur et qualité et sécurité des produits et des services (PECQSPS),
- Mme Marie-Christine EUSTACHE, chef du service qualité et sécurité de l'alimentation (QSA),
- Mme Anne-Laure GRUNWALD, chef du service santé et protection des animaux,
- M. Daniel DEMIMUID, chef du service jeunesse, éducation populaire et sport,
- Mme Chantal BLOT-POLICE, chef du service hébergement, accès au logement,
- Mme Christine BREMOND, chef de l'unité protection de l'environnement (UPE),
- Mme Isabelle SCIMIA, adjointe au chef du service santé et protection des animaux,
- M. Vincent HERAU, adjoint au chef du service qualité et sécurité de l'alimentation,
- M. Philippe MORIN et M. Giorgio OLIVA, vétérinaires responsables du secteur d'Evron,
- Mme Nadia IHADADENE, Mme Ann VANDENBERGHE et M. François IMBERT, vétérinaires responsables du secteur de Laval,
- Mme Fabienne WERY et Mme Solène DELORME, vétérinaires inspecteurs responsables du secteur de Craon.

**Article 4 :** La signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : "**Pour le préfet et par délégation** "

**Article 5 :** L'arrêté n° 2015-C-043 du 31 août 2015 est abrogé.

**Article 6 :** La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Laval, le 03 novembre 2015  
Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations,

Gilles FIÈVRE